

Succession des grand parents et donation

Par louisette54, le 02/11/2015 à 21:15

Bonjour,

Mes grands-parents m'ont fait donation de leur maison. Ils sont décédés, mon père aussi. Ai-je droit à la succession de mon père malgré la donation ? Merci.

Par Tisuisse, le 03/11/2015 à 09:02

Bonjour,

La donation s'est faite quand ? par devant notaire ? Votre père avait-il des frères et seurs ? si oui, combien ? Vous-même, avez-vous des frères et des soeurs ? si oui, combien ?

Par louisette54, le 03/11/2015 à 23:02

Bonjour

la donation a été faite devant notaire en mai 1996. Mes grands parents sont décédés l'un en 2002 et l'autre 2003 mon père est décédé en 2010. Mon père a une soeur. et j'ai cinq frères et soeurs du côté de mon père mais nous n'avont pas la même mère

Par amajuris, le 04/11/2015 à 10:08

bonjour,

vous êtes héritier réservataire de votre père.

depuis 2010 la succession de votre père devrait être réglée.

votre père a-t-il du payer une soulte à sa soeur suite à la donation ?

salutations

Par louisette54, le 04/11/2015 à 21:52

Bonjour

Non ce sont mes grands parents qui m'ont fait la donation devant notaire en 1996 et ma tante et mon père étaient d'accord